

Voici le texte d'une circulaire adressée par M. le ministre de finances aux receveurs généraux, relativement aux perceptions :

« Monsieur le Receveur général, « Il résulte de renseignements qui me parviennent, que, par suite d'une interprétation erronée de l'article 1269, de l'instruction générale du 20 juin 1839, et notamment de son deuxième paragraphe, plusieurs perceveurs de ville abandonnent à des fondés de pouvoirs la direction de leur service et s'abstiennent habituellement de relations directes avec les contribuables.

« Veuillez bien leur remettre sous les yeux le texte de cet article et tenir la main à ce qu'ils ne considèrent pas comme un droit ce qui n'est qu'une exception à la règle formelle et d'après laquelle tout perceveur doit gérer personnellement, sous la réserve de se faire assister au besoin par un ou plusieurs commis pour la tenue de ses écritures. La délégation à un fondé de pouvoirs est restreinte au cas d'empêchement légitime et je tiens à ce que, dans ce cas, sauf dans cette circonstance, les perceveurs de ville, comme ceux des communes rurales, aient constamment avec leurs contribuables les rapports personnels qui profitent toujours au service en prévenant et en aplaisant les difficultés. »

Le ministre de l'intérieur vient de publier une circulaire relative aux honoraires perçus par les architectes des départements et des communes pour ce qui concerne les travaux exécutés en dehors des prévisions du devis. Après avoir signalé les inconvénients que présente le mode de procéder actuel, M. le ministre recommande de stipuler que le taux des honoraires, pour la portion afférente aux dépenses faites en excédant des devis, diminuera à mesure que le devis sera dépassé, et même qu'aucun honoraire ne sera alloué qu'au delà d'une certaine quotité.

Au marché aux grains de Lille du 8 novembre, il y a eu une hausse moyenne de 8 c. à l'hectolitre.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 8 novembre

L'Empereur qui a prolongé son séjour dans le Morbihan est attendu ce soir à Paris. On fixe maintenant à dimanche prochain le départ de la Cour pour Compiègne.

« Les dispositions, dit le Progrès de Poise, sont prises en conséquence. La vénerie arrive ces jours-ci, et quinze chevaux de selle de l'Imperatrice qui avaient fait le voyage de Biarritz sont arrivés dimanche par le chemin de fer et mis immédiatement aux petites écuries où seront logés cette année tous les chevaux de l'Empereur. »

Le conseil des ministres et le conseil privé se réunissent demain, dit-on, au Palais de St.-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

Les maréchaux de France à l'exception du maréchal Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie, sont réunis à Paris pour le travail annuel des promotions dans les grades supérieurs de l'armée. Si ce qu'on rapporte est exact, ces hautes notabilités d'accord avec le maréchal Randon, ministre de la guerre repousseraient énergiquement toute réduction prématurée des cadres. Ils croient qu'on peut réaliser les économies désirables par l'extension du contingent de réserve et par la pratique, sur une plus large échelle des permissions temporaires, et des congés anticipés.

Jusqu'à présent, nous croyons pouvoir dire, en contradiction avec plusieurs journaux, que rien n'est décidé quant à la prétendue suppression d'un escadron par régiment de cavalerie et d'un bataillon par régiment d'infanterie.

Nous avons parlé d'une combinaison nouvelle qui serait proposée pour remplacer le projet de suppression des receveurs généraux dont il a été beaucoup question dans ces derniers temps. Ce contre-projet consistait, comme on sait, à supprimer les payeurs dont les fonctions rentreraient dans les attributions des recettes générales. Il aurait été jugé assez sérieux pour faire ajourner toute décision jusqu'à ce que la question ait été complètement élucidée.

Dans la combinaison nouvelle, dit la Liberté, les receveurs généraux offrent de renoncer à la commission qu'ils perçoivent sur les fonds qu'ils versent au payeur. Ils proposent, en outre, de remplir gratuitement les fonctions des payeurs supprimés. L'Etat économiserait ainsi et le traitement des payeurs et la commission précédemment accordée aux receveurs généraux sur les fonds qu'ils versaient.

On dément au Palais-Royal le retour prochain du prince Napoléon à Paris. S. A. I. ne quittera Prangins qu'au mois de décembre. La princesse Clotilde qui était restée à Turin avec le prince Victor, son fils aîné a quitté ces jours-ci l'ancienne capitale du Piémont pour rejoindre son mari en Suisse.

Dans le monde politique on commente beaucoup le discours prononcé par M. Sella au banquet de Cassato. Il est remarquable, en effet, que l'honorable ministre, au lendemain des élections qui semblent

avoir accru la force du parti d'action, croit devoir protester en faveur de la loyale exécution vis-à-vis de Rome de la convention du 15 septembre.

Il est de nouveau question de la promotion au Sénat de M. Schneider, vice-président du Corps-Législatif. Il aurait pour successeur au Palais-Bourbon, M. Frey dont la nomination comme député de l'Yonne paraît certaine.

La reine Victoria a rendu visite à la reine Amélie. Elle était accompagnée de la princesse Louise de Hesse. La souveraine de l'Angleterre est rentrée le soir à Windsor.

Un journal du soir prétend que la convocation des Chambres est fixée au 15 janvier prochain.

On annonce que Mme Cameron, mère du consul anglais captif du roi d'Abysinie, vient de mourir du chagrin causé par la situation de son fils.

M. Anatole Duruy, chef du cabinet particulier de M. le ministre de l'Instruction publique vient d'être décoré de l'ordre de Charles III.

Le mariage de la princesse Murât avec le duc Mouchy aura lieu, assure-t-on, samedi prochain. La corbeille est, dit-on d'une grande richesse. On parle de huit cent mille francs.

Depuis quelque temps, l'association scientifique ne faisait plus parler d'elle; elle agissait cependant et poursuivait ses travaux avec son zèle accoutumé. Ce mois-ci, elle aura des grandes séances, mais pour la première fois et dans un intérêt de propagande bien entendu, l'une de ces séances aura lieu dans un des départements où l'on compte le plus grand nombre d'associés, l'autre, sera tenue à Paris à l'Observatoire impérial. Le 20 novembre, tous les membres de l'association seront invités à se rendre à Elbeuf. La journée promet d'être utilement et agréablement occupée. Avant la séance scientifique présidée par M. Leverrier qui prendra la parole, il y aura visite dans les usines et centres industriels que possède Elbeuf. On compte sur une grande affluence, et l'on se propose, de temps en temps, des excursions de ce genre dans les villes qui se trouvent sur la ligne des voies ferrées.

La séance de Paris sera tenue le 23 novembre. D'importantes communications y seront faites. L'association s'est assurée des relations avec toutes les parties du monde et ses correspondances sont aujourd'hui aussi intéressantes qu'étendues.

Une commission nommée par M. le ministre des Travaux publics est chargée de procéder aux expériences du nouvel omnibus à vapeur dont-il a été parlé ces jours derniers. Si comme on l'espère l'épreuve est couronnée de succès, il sera organisé des services spéciaux sur les lignes des boulevards, des quais et de la banlieue.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. L. Boniface :

L'Empereur est parti hier à six heures du matin de Saint-Cloud, pour la Bretagne, par le chemin de fer de l'Ouest, et est arrivé vers trois heures à Redon, où il a pris l'embranchement qui l'a conduit à Yannes. De là, Sa Majesté s'est rendue chez S. A. M. la princesse Baciocchi, au château de Korn-er-Houët.

L'Empereur n'est accompagné que du général de Failly, son aide-de-camp de service, d'un officier d'ordonnance, d'un écuyer et d'un chambellan.

Le but de l'Empereur, dans ce voyage, est de se rendre compte des défrichements exécutés sous son inspiration dans les landes, et de visiter la ferme modèle fondée par la princesse.

Le château de Korn-er-Houët est situé non loin de la route impériale, à 20 kilomètres de Yannes et à 10 de Lorient, dans la commune de Golpo. Placé sur un plateau de pruyères, au milieu d'un vaste parc, le château, d'une élégante construction, domine au loin les landes et a pour horizon la ligne des Montagnes-Noires. Le pays est boisé, couvert de cours d'eau et d'un aspect charmant.

De loin en loin, on voit surgir des monuments druidiques. Les fouilles pratiquées par ordre de la princesse ont amené la découverte d'objets précieux au point de vue de l'archéologie.

Depuis des siècles, cette lande de Lauvau, la plus vaste du Morbihan, qui compte 72,000 hectares, était presque inculte, lorsque l'Empereur eut l'idée de faire pour la Bretagne ce qu'il avait fait pour la Sologne et les landes de Gascogne, en vue de détruire le préjugé qui consistait à regarder comme stérile cette nature de terrain.

Habitué à diriger la grande culture dans ses domaines d'Italie, la princesse Baciocchi fut chargée par l'Empereur, il y a huit ou neuf ans, d'inaugurer les défrichements de la Grande-Bretagne. Un domaine de 600 hectares fut constitué; ses meilleures races des espèces ovine et bovine furent amenées d'Angleterre et mêlées aux meilleurs espèces du pays. La princesse établit, en quelque sorte, sous la tente, et déploya une énergie, un zèle qui furent promptement couronnés de succès.

Peu de temps après le premier voyage de leurs Majestés en Bretagne, la princesse fonda un comice agricole, sous le patronage du Prince Impérial, et qui, tous les ans, a distribué des prix aux agriculteurs et aux éleveurs des départements voisins.

Aujourd'hui, l'Empereur, le premier souverain qui, depuis Henri IV, ait visité la Bretagne, va juger des progrès accomplis. Comme en 1858, les populations reconnaissantes vont accueillir le prince, qui a tant fait pour l'agriculture et le bien-être des habitants dévoués et fidèles des campagnes de la vieille Armorique.

On lit dans l'Unita cattolica du 3 novembre :

« Justes vis-à-vis de tous et surtout vis-à-vis de nos adversaires, nous devons

un mot d'éloge et d'admiration à S. M. Napoléon III qui, alors que le choléra commence à sévir à Paris, se montre le véritable père du peuple et animé des plus nobles sentiments de charité chrétienne. Il y a peu de jours, il s'est rendu à l'Hôtel-Dieu; il y a visité toutes les salles des cholériques, s'arrêtant au chevet de chaque malade et les consolant tous. Il s'est rendu ensuite à l'hôpital Beaujon, à l'hôpital Lariboisière et à d'autres hôpitaux. Il n'a pas voulu abandonner Paris, au moment où cette ville était éprouvée par ce cruel fléau. Napoléon III a su faire ses visites de manière à exclure tout soupçon qu'il était poussé par la politique et non par la charité, car il est toujours arrivé dans les hôpitaux sans y être attendu et presque incognito. Donc, gloire à lui et que le bon Dieu le récompense de cette œuvre sainte ! Oh ! quel beau spectacle que celui d'un Empereur si puissant qui, accompagné de la Sœur de Charité, console les pauvres malades ! Il est bien plus grand alors que quand il parle solennellement au milieu des législateurs ou quand il triomphe sur les champs de bataille. Toute la politique et toute la diplomatie n'engendrent pas un centième du bien produit par un si noble exemple, et les victoires les plus éclatantes pâlissent devant une victoire remportée sur soi-même. Oh ! la charité chrétienne est la meilleure constitution et la garantie la plus solide que puissent désirer les peuples ! Faites qu'ils aient des monarques charitables, et ce sera le progrès le plus vrai et la constitution la plus bienfaisante !

De concert avec les Parisiens, cette fois, nous crions de grand cœur : Vive l'Empereur ! Oui, vive l'Empereur ! qui n'abandonne pas, mais qui, au contraire, visite et console le pauvre et le malheureux ! Vive l'Empereur qui console le malade dans son affliction et le soutient dans ses épreuves ! Vive l'Empereur qui comprend les devoirs de son rang et qui fait respecter la monarchie ! »

Tribunaux

Le procès intenté à MM. Fouray, gérant du journal l'Opinion Nationale et Ch. Sauvastre l'un de ses rédacteurs a occupé une partie de l'audience de la sixième chambre, hier. On sait que la prévention reprochée à ces deux messieurs était celle de publication de nouvelles fausses et de nature à troubler la paix publique par suite de l'insertion dans le numéro du 31 octobre d'un article intitulé *Nouvelles d'Algérie* et signé : « Ch. Sauvastre. »

M. Thomas, substitut du procureur impérial a soutenu la prévention. — Les deux prévenus n'ont pas cru devoir faire plaider leur cause. Ils se sont bornés à présenter quelques observations et M. Guérout, rédacteur en chef du journal incriminé a fourni quelques explications.

Après une délibération d'une heure dans la chambre du conseil, le tribunal présidé par M. Cassemiche, a condamné Fouray et Ch. Sauvastre chacun à un mois de prison et solidairement chacun à 500 fr. d'amende.

FAITS DIVERS

Le choléra a complètement disparu de Toulon. On ne signale plus aucun décès, ni même l'entrée d'aucun cholérique dans les hôpitaux de cette ville.

Il y a quelques jours, les ouvriers de l'arsenal désireux de témoigner publiquement à M. le vice-amiral vicomte de Chabannes, préfet maritime du cinquième arrondissement, leur reconnaissance pour les mesures qu'il a ordonnées dans le but de les préserver de l'épidémie, ont chargé plusieurs délégués de présenter à cet officier-général une adresse.

(Moniteur)

Par décret en date du 2 novembre 1865, rendu sur la proposition du garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, M. Marini, suppléant du juge de paix du canton ouest de Toulon, a été nommé commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur officier depuis le 30 avril 1837. Dévouement exceptionnel pendant le cours de l'épidémie à Toulon.

On lit dans le Moniteur :

« Nous avons à signaler un nouvel acte de dévouement que le Gouvernement de l'Empereur n'a pas voulu laisser sans récompense.

« Quand l'épidémie a éclaté dans la ville de Toulon, le juge de paix du canton ouest et l'un des suppléants, avaient donné leur démission. M. Martini, premier suppléant, malgré ses quatre-vingt-huit ans, a fait face à tout avec un courage, un calme et une sérénité admirables. Il n'a reculé devant aucune fatigue matérielle ou morale, et grâce à lui, le service de la justice, dans ce qu'il y a de plus pénible et de plus douloureux, n'a pas été un seul instant interrompu. L'épreuve a été longue, car le nouveau juge-de-peace, nommé au plus fort de la crise, a été presque aussitôt emporté par le fléau.

M. Martini, dans ces circonstances, a été fidèle aux précédents d'une vie d'abnégation et de dévouement. Chargé provisoirement, après 1830, des fonctions de maire, adjoint pendant douze ans, suppléant du Juge de paix depuis 1831, il s'est acquis depuis, dans ces différentes positions des titres exceptionnels à la reconnaissance de ses concitoyens. Une médaille d'or lui a été décernée pour son courage pendant l'épidémie de 1833, et il a été successivement fait chevalier et officier de la Légion-d'Honneur.

La récompense devait être à la hauteur du dévouement. Par le décret que nous publions plus haut, le modeste suppléant a été nommé commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur. »

— La plupart des journaux ont publié le semaine dernière des fragments du nouvel ouvrage de M. Victor Hugo; *Chansons des rues et des bois*. Certes, il y a dans ces fragments poétiques de fraîches idées et de beaux vers, mais entrecoupés de choses bien étranges (je dis étranges par politesse).

Exemple : le poète déclare que, pour absorber les sujets badins, il interrompait les sujets sérieux, c'est-à-dire :

La mort, le jour, le noir, le bien,
Les vastes profondeurs funèbres,
L'abîme infini, l'immense,
La sombre enquête des ténébreux.

Cette interruption de noir, du bleu, et de l'abîme infini, vous paraîtra sans doute une des plus comiques périphrases qu'on ait jamais trouvées pour dire qu'on passe du ton sérieux au ton léger. Mais le chef-d'œuvre de cette bizarrerie est la première strophe de la pièce intitulée : *Choses écrites à Creil*, la voici :

Sachez qu'hier de ma lucarne,
J'ai vu, j'ai couvert de clins d'yeux
Une fille qui dans la Marne
Lavait des torchons radieux.

Torchons radieux est sublime ! Torchons radieux a un charme ! Si torchons radieux ne vous transporte pas au troisième ciel, vous êtes bien à plaindre.

On a fait ce curieux calcul qu'au prix auquel M. Victor Hugo a vendu son nouveau volume à son éditeur, chaque vers lui aura rapporté sept francs cinquante centimes. A la bonne heure ! voilà de la copie bien payée. X

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 5 novembre 1865.

Sommes versées par 107 déposants, dont 29 nouveaux. 14,300
28 demandes en remboursement. . . 7,174 97
Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Louis Wattine et Charles Bourbier, directeurs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 novembre.

Le marché, assez ferme au début, a faibli ensuite. Les consolidés anglais perdent 1/8 à 88 5/8 à 3/4. Les craintes d'une augmentation de l'escompte à Londres semblent se réveiller.

La rente est toujours l'objet de demandes actives. Les transactions ont peu d'importance sur les autres valeurs. On a détaché aujourd'hui les coupons suivants : Est, 20 fr., Lyon 25 fr., Lombards 20 fr.

La Rente reste à 68,25, son cours le plus bas, après 68,40; l'Italien a faibli de 65.05 à 64,75 pour finir à 64,90. Le Mexicain est coté 49; Le Mobilier a varié de 867,50 à 872,50, et l'Espagnol de 477,50 à 482,50. L'Orléans finit à 81,50, le Nord à 109,5, l'Est à 515, le Lyon à 816,50, le Midi à 581, 25. Parmi les chemins étrangers, le Lombard finit à 401,25, les Autrichiens à 407,50, les Sardes à 210, les Romains à 160, le Saragosse à 245, le Nord d'Espagne à 186,50 et les Portugais à 125, le Xérés à 37,50. Le Comptoir d'escompte est à 983,50. Les Transatlantiques sont à 530.

Cours moyen au comptant : 3 0/0, 68,32 1/2; 4 1/2, 96,72 1/2.

Banque de France, 3,660.
Crédit foncier, 1,322,50.

Paris, 8 novembre.

On dirait vraiment que c'est à Londres que s'effectue le mouvement de notre marché et la monnaie. Les consolidés anglais font ici, depuis quelques jours, la hausse et la baisse. Pour le moment, il y a reprise, même en proportion notable, à l'égard de certaines valeurs. La Banque de France gagne 4 fr., le Crédit foncier 3 fr., le Crédit mobilier, 6,25. Rien à terme sur le Comptoir d'escompte et 2,50 de mieux sur comptant.

Les affaires se balancent en hausse et en baisse sur les chemins de fer. L'Est et l'Ouest n'ont pas de cote en liquidation. Le Midi et l'Orléans gagnent 1,23, le Nord 2,50.

Le marché a de la fermeté au clôture.
Cours moyen du comptant : 3 0/0, 68,07 1/2; 4 1/2, 96,30.

Banque de France, 3,700.
Crédit foncier, 1,322,50.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 8	le 9
3 % ancien	68. 4/1	68,40
4 1/2 au com.	96. 7/1	96,50

COMMERCE

Paris, 7 novembre. — Coton. — Nous restons avec un marché languissant, et les prix faiblissent pour le disponible comme pour le terme. On a fait du Madras sur mars à 175 fr., et les cotons d'Amérique se font à la parité de 265/270 fr. pour le bas Louisiana, et, ce soir, il ne faut voir que ce premier prix. Les autres sortes sont proportionnellement aussi faibles.

Les ventes notées à quatre heures et demie vont à 697 balles, y compris quelques parties en vente publique adjudgées ce matin. Cette après-midi, on vend aussi publiquement environ 2,000 balles Louisiana avariés. L'enchère marche bien de 113 à 216 fr.; mais elle n'est pas encore finie au moment où nous arrêtons.

Paris, 8 novembre. — Coton. — Les mauvais avis d'Angleterre pèsent sur notre marché qui a été fort calme, aujourd'hui, pour le disponible, avec des cours à peu près nominaux en présence du peu fait. A livrer, le terme seul paraît provoquer des affaires, mais grâce à une nouvelle baisse. On a fait le Madras sur novembre à 195 fr., le février à 170 fr., le mars à 165 fr. Cette après-midi, toutefois, le ton était plutôt un peu meilleur, et l'on a de nouveau payé 172 fr. 50 pour le Madras février et 170 fr. pour le mars.

Avec la vente publique d'hier après-midi, les ventes, à quatre heures et demie, vont à 1,115 balles.

Peaux. — On a de nouveau traité 5 balles peaux de chevreaux de la Plata, à 13 fr. la douzaine.

Laines. — En petite demande régulière, pour les besoins à prix fermes, et celles de la Plata ont eu la vente de 34 balles Buenos Ayres en suint, de 1 92 1/2 à 2 15.

Liverpool, mardi. — Marché très calme et mou; ventes, 5,000 balles.

Le coton Amérique a baissé de 1/4 d et [le Surate de 1/2 d.

Liverpool, mercredi. — Ventes, 6,000 balles; demande plutôt meilleure. Amérique, ferme.

Manchester, mardi. — La hausse est fort calme. Marseille, 4 novembre. — Coton. — Par suite des avis décourageants reçus cette semaine des marchés du Nord, une baisse sensible s'est produite sur le nôtre, et partant on a pu obtenir du Jumel disponible jusqu'à 270 fr. le bon ordinaire et à livrer sur décembre 250 fr., janvier, 145 fr. et mars 240 fr. Sur les courtsois du Levant, le recul a été moins fort; néanmoins, on a pu opérer de 10 à 15 fr., de moins.

Laines. — Transactions moins actives; il est vrai de dire que nous avons eu peu d'arrivages. Prix très fermes.

Ventes : 54 balles Pamorone fine en suint, 180 fr.; les 50 kil.; 15 balles Pamorone refina, 185 fr. dito 100 balles Morée en suint, 82 50 dito; 30 balles Mossout blanche, 3 80.

Marseille, 7 novembre. — Laines, demandes limitées.

Cotons, reprise Jumel, 280; Smyrne, 195; Pyrée, 210; Naplouse, 200; Trébizonde, 180; Cocanadah, 175.

Soies perse origine, 80.
Marseille, 8 novembre. — Coton : Marché calme; livrable baisse.

Mulhouse, 8 novembre. — Affaires extrêmement calmes; baisse de 2 centimes sur le tout de samedi; 60 portées 20 fils, 64.

Breslau, 3 novembre. — Laines. — Les affaires sur notre place continuent à être modérément actives et la demande se maintient bon. Les prix sont en bonne position et les stocks se sont passablement réduits à la suite des fortes affaires faites ces temps derniers. Les ventes, pendant cette dernière huitaine, se sont élevées à environ 2,000 quintaux, dont environ le tiers se compose de belles toiles dans les prix de 75 à 88 rth. En outre, diverses fortes parties fines de Russie et Volhynie, lavage à 40, ont été faites de 63 à 66 rth., et moraines de 68 à 72 rth.

Les laines d'agneaux sont, par continuation, très recherchées; les acheteurs qu'on rencontre au marché sont des fabricants indigènes et des spéculateurs, ainsi que des commissionnaires saxons et rhénans.

New-York, 28 octobre, soir. — Coton, très calme; middling, 58 c.

Marché monétaire tendu; change sur Londres, 450; sur Paris, 3 fr. 57 1/4.

Fonds publics en hausse : New-York central, 97 3/8; Illinois, 137; Erie, 92; bond, 5 20, 102 3/4.

Change, 3 fr. 60. Or, 115 1/2.

New-Orléans, 26 octobre. — Coton, nominal et irrégulier, à 53 c. le middling.

Mobile, 24 octobre. — Coton calme, à 53 c. le middling.

Madras, 24 octobre. — Coton Western, 14 1/2, coût et fret.

Madras, 27 octobre. — Coton Cocanadah, 14 d., coût et fret.

Madras, 27 octobre. — Coton Western, 235 R. ou 14 d., coût, fret et assurance; Cocanadah, 200 R., ou 11 p. 3/4.

New-Orléans, 26 octobre. — Coton : Le middling vaut de 54 à 56 c.; les ventes d'aujourd'hui s'élevaient à 3,200 balles, et celles des trois jours à 8,200 balles; stock, 147,000 b.

Bombay, 28 octobre. — Coton : Le Broach vaut 290 R. le candy ou 43 d. 3/4 la livre, avec fret, et le Dholerah, 430 R. ou 14 d. 65, dit.

Produits manufacturés : Shirts 50-30 pouces 6 liv., 8 R. 13, net, 42 sh; 54-29 pouces 7 liv., 8 R. net 13 sh. 9; 64-30 pouces 8 liv., 4 onces, 10 R., net 17 sh. 5; 64-45 pouces 8 liv., 0 R., net 15 sh. 7; fils mules, 14 ans la livre, net 4 sh. 6 d. 1/4.

Marché calme.

Bombay, 31 octobre. — Coton : Marché lourd. Broach, 14 d.; Dholerah, 15 1/4; Sawginned, 15 1/2, coût et fret.

Bombay, 1^{er} novembre. — Coton : Sawginned Dharwar, 15 1/2, coût et fret; Broach, 14 d.; Scind, 10 d.

Les pluies abondantes ont endommagé la récolte.

Buenos-Ayres, 25 septembre. — Laines. — Sous la double influence de l'insuffisance du stock et des débouchés d'environ 17,000 arrobes pour compte des détenteurs, la demande s'est réveillée et un bon courant coulant d'affaires a eu lieu. La hausse de notre papier-monnaie a fait de nouveaux progrès, de sorte que nos cours, quoiqu'un peu plus faibles en général, reviennent plus cher. Recettes, 2,000 arrobes; ventes, de 30 à 35,000 stock, 50,000 arrobes.

On cote : Métis, 1^{er}, de 82 à 88 s; dito 2^e (1, 2 et 3), de 70 à 80 s; dito 3^e (1, 2, 3 et 4), de 65 à 70 s; lots mêlés, de 60 à 68 s.

La tonte vient de commencer, et les premiers renforts sont attendus d'ici à quelques semaines.

Laine d'agneau. — Comme les arrivages sont restreints, notre marché offre un choix peu convenable; il y a acheteurs à 50 et 80 s., suivant classe.

Peaux de mouton. — Très recherchées; la belle marchandise 70/80 livres s'écoule avec un entrain de 22 à 23 rx; les peaux de 60/65 livres, de 16 à 20 rx; mort-nés, de 7 1/2 à 8 rx.

Peaux d'agneaux. — Sans changement notable; en continue à payer de 16 à 17 rx pour 28/33 liv. la douzaine.

Monte-Video, 28 septembre. — Laines. — On a traité 1,500 arrobes en suint à 3 s; 2,000 arrobes ont été embarquées pour compte de propriétaires.

Peau de mouton. — Ventes, 1,270 douzaines de 8 à 8 c. 1/2 la livre; 1,200, à 2 s 82 la douzaine.

Stock, 2,760 douzaines.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie The Grubham constat pour l'année 1864 les résultats suivants. Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,124

Affaires acceptées par la C. 38,66,325
Sinistres payés. 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés par constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,300,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865.)

La Compagnie est établie en France de puis plus de dix ans. Elle est représentée Roubaix par M. Goudeman, rue Blanche, 50.